



Rapport d'activité 2010

Assemblée Générale

16 juin 2011

I. INTRODUCTION

Lors de la précédente Assemblée Générale, nous avons communiqué sur l'organisation de l'ADDSEA en pôle d'activités décidée par le Conseil d'Administration et qu'il s'agissait de mettre en œuvre en 2010.

Il faut en rappeler le sens :

- Concilier les notions de missions et de territoire pour garantir une offre de services cohérente.
- Diversifier les modes de prise en charge pour garantir, dans un dispositif, un parcours évolutif et adapté aux personnes (enfants, adolescents, adultes et familles) en privilégiant leur maintien dans leur environnement de vie.
- Renforcer la transversalité des actions en interne et en externe pour développer la notion de projet de vie intégrant les différents niveaux de besoins des personnes.
- Communiquer, rendre lisible nos actions et participer à la réflexion pour leurs évolutions dans le cadre des politiques publiques.
- Mutualiser les moyens et renforcer l'efficacité des dispositifs.

A partir de ces cinq critères, cinq pôles ont été créés à ce jour.

Créer ces pôles d'activités n'est envisageable que si l'organisation administrative et comptable suit la même cohérence.

II. LA DIRECTION GENERALE

Le siège de l'ADDSEA est distinct dans l'organisation de la direction générale constituée par :

- ✓ Le Directeur Général
- ✓ Le Directeur des Ressources Humaines
- ✓ Le Directeur Administratif et Financier
- ✓ Une assistante de direction
- ✓ 3.5 ETP de comptable.

La Direction Générale définit actuellement son projet stratégique, traduction de la mise en œuvre du projet associatif en respectant trois principes :

- Le pilotage des actions de l'ADDSEA
- Le soutien technique aux établissements et services
- Le contrôle

Dans le même temps, tout le système d'information a été modifié et changé pour créer une base unique comptable, renégocier les contrats de maintenance, les licences et le matériel.

Cette démarche fut longue, difficile et très éprouvante pour l'ensemble des comptables des établissements, des directions et de la direction générale.

Que chacun soit vivement remercié et notamment Messieurs DONNET et COIFFARD, Directeur Administratif et Financier et Directeur des Ressources Humaines qui ont mené à bien ce projet avec toute l'équipe de la direction générale.

III. LES ACTIVITES

Outre les cinq critères précédemment cités, la création des pôles vise à structurer l'organisation de telle sorte que si une activité connaît des difficultés, elle n'impacte pas l'ensemble.

A l'heure où dans certains secteurs, le financement à l'activité apparaît, il est prudent d'agir ainsi :

Le pôle ITEP / SESSAD

Il regroupe les trois ITEP et SESSAD de l'ADDSEA sous la direction de Monsieur GUICHERET : 102 enfants sont accueillis et 73.28 ETP composent les équipes.

Nous maintenons évidemment notre implication territoriale sur les bassins de Besançon, Les Granges Narboz et Sochaux).

Le projet de pôle est en cours de finalisation et servira de base à la négociation du CPOM n°2.

Trois orientations se dessinent :

- ✓ La diversification des modes de prise en charge :
 - Internat
 - Internat aménagé
 - Semi-internat
 - Sessad

Quel nouvel équilibre pour permettre un parcours de prise en charge sans rupture avec l'environnement des jeunes ?

- ✓ L'implantation territoriale : est-elle encore pertinente ?
- ✓ Le patrimoine : en lien avec la question précédente, quels établissements pour demain ?

Ces évolutions sont et seront accompagnées par la formation des personnels et s'inscriront dans une démarche pluriannuelle.

Le pôle CADA / HUDA

Il regroupe le Centre d'Accueil pour Demandeurs D'asile de Besançon, Pontarlier et Bethoncourt, ainsi que l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, soit 162 personnes pour 20.7 ETP

L'accueil n'est pas collectif, mais réalisé en appartement pour préserver l'intimité familiale.

Madame GABOREAU en assure la direction.

Les CADA ont été regroupés administrativement en un seul établissement et sont financés par le Ministère de l'Intérieur.

Un projet de pôle a été écrit par l'ensemble des équipes des trois bassins.

Les procédures de demande d'asile restent longues. Entre la demande initiale à l'OFPRA et l'éventuelle obligation de quitter le territoire français, plusieurs années peuvent s'écouler!

La gestion du temps et l'interdiction de travailler, inhérentes à leur statut, sont certainement les plus grandes difficultés que les équipes ont à prendre en compte.

Le droit des étrangers est d'une réelle et très grande complexité. Il produit aussi un nombre important de déboutés qui viennent grossir les rangs des "sans papiers". C'est un problème de société que les dispositifs de droit commun hébergent avec de plus en plus de difficultés.

Le pôle Hébergement Logement

Il rassemble d'une part :

- ✓ Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Besançon (le Roseau et le DLB) de Pontarlier et de Maîche.

D'autre part :

- ✓ Les résidences sociales et l'ensemble des dispositifs d'accompagnement social (ASLL, MASP, ALT etc.)

Le site de la Double Ecluse a été fermé pour intégrer le site du Roseau à Besançon en milieu urbain.

Le regroupement en pôle permet aujourd'hui de développer un ensemble cohérent et homogène des missions sur les territoires de Besançon, Maîche et Pontarlier et d'assurer des parcours de prise en charge pour les personnes accueillies.

618 ménages soit 1312 personnes dont 569 enfants ont été accompagnés au sein du pôle qui gère par ailleurs 203 logements. Les équipes regroupent 43.82 ETP, dirigées par Monsieur GUYON.

D'importants efforts de gestion ont été réalisés, il demeure toutefois un point préoccupant : le non financement relatif à l'accompagnement social des personnes accueillies en bail glissant dont nous assurons pourtant le suivi.

Le pôle Enfance de Haute-Saône

Ce pôle inclut une maison d'enfants à caractère social et un service de placement familial spécialisé situés à AUTET.

Il a été créé pour répondre aux spécificités de ce territoire.

Monsieur BARBIER en assure la direction.

La MECS a une capacité d'accueil de 24 enfants pour 26 ETP.

Le Service de Placement Familial a une capacité d'accueil de 20 enfants pour 24.70 ETP dont les assistantes familiales.

Le Service de placement familial a connu une suractivité importante en 2010 liée à l'accueil d'une fratrie.

Les perspectives d'évolution du Foyer Comtois seront à mettre en lien avec le schéma départemental, le territoire et le développement d'une offre de services renforçant la diversification des modes de prise en charge et le parcours des enfants confiés.

L'éloignement géographique du pôle par rapport au siège de l'ADDSEA, ne nous fait jamais oublier que ce site fait partie intégrante de l'ADDSEA.

Le pôle Enfance Bisontin

Le Centre Educatif l'Accueil et le SAJ 25, dans tous leurs composants constituent ce pôle sous la direction de Monsieur SIMON.

De manière détaillée, le CEA comprend :

- ✓ Le Centre Educatif Renforcé de Mignovillard
- ✓ Le Foyer (Renan et Anvers)
- ✓ Le SAES
- ✓ L'UMEA
- ✓ Le SAJ comprend :
 - Une MECS
 - Le relais : service d'accueil d'accompagnement de mineurs en appartement relais

L'ensemble du dispositif a une capacité d'accueil de 68 places pour 57.5 ETP auxquels s'ajoutent quatre infirmières, un psychologue, un médecin psychiatre à temps partiel mis à disposition par le centre hospitalier.

La création du pôle enfance bisontin a pour vocation de :

- Redéfinir une organisation pertinente
- Définir une offre d'accueil diversifiée (accueil 24/24, accueil séquentiel, placement à domicile, appartement relais).
- Renforcer les partenariats
- Mutualiser les moyens

En lien avec la direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les services du Conseil Général, nous travaillons à l'élaboration d'un CPOM, car la redéfinition de l'offre de services devra s'inscrire dans une perspective pluriannuelle.

En l'état les autres services et établissements ne sont pas encore constitués en pôle pour deux raisons :

- Soit l'activité est unique à l'ADDSEA comme pour Soléa ou les Correspondants de nuit.
- Soit les conditions requises pour la constitution d'un pôle ne sont pas réunies. (cohérence du projet, organisation ou budget).

Les services de milieu ouvert

Le SIOE :

Le service d'investigation et d'orientation éducative a cessé son activité au 31 décembre 2010.

Deux raisons ont concouru à cette décision :

- ✓ Le cumul des déficits antérieurs en raison d'une baisse d'activité rendant le coût d'une mesure très onéreuse.
- ✓ La mise en œuvre du plan stratégique national de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Nous retiendrons que la vie, voire la survie des très petits services est aléatoire, plus particulièrement lorsqu'ils connaissent des fluctuations d'activité et que la dimension départementale n'est plus pertinente pour ceux-ci.

Quoi qu'il en soit, nous avons procédé au reclassement des professionnels concernés au SAEMO et à un licenciement économique ; ce qui a occasionné des bouleversements importants pour les deux services.

Néanmoins, les équipes ont assuré dans les deux services leurs missions de protection de l'enfance, qu'ils en soient remerciés.

Le SEREPE :

Le service de réparation pénale est un très petit service de l'ADDSEA qui compte 2.36 ETP pour 146 mesures exercées en 2010.

En mars 2010, nous avons fermé l'antenne du Pays de Montbéliard en raison de la baisse d'activité.

Le Serepe a réalisé 146 mesures en 2010 pour 140 prévenues.

Le devenir de ce service reste incertain malgré une activité soutenue sur Besançon et un audit externe élogieux réalisé par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Pour garantir la continuité de cette mission de service public, nous réalisons des économies structurelles mais nous recherchons aussi pour la voie de la mutualisation des solutions garantissant cet avenir.

Le service des administrateurs Ad' hoc:

Ce service a accompagné 138 mineurs en 2010 dont 30 nouvelles désignations. Une professionnelle et une bénévole assurent les accompagnements.

14 mineurs sont sortis de ce dispositif; la durée des procédures judiciaires explique le turnover faible.

Ce service est une spécificité du département du Doubs, et nous y sommes très attachés au sens où le service professionnalisé est une réelle plus value pour les mineurs concernés ainsi que pour tous les acteurs judiciaires.

Le SAEMO

Le service d'action éducative en milieu ouvert accompagne en théorie 510 mineurs pour 29.6 ETP, dont l'AED ; Monsieur BOURGEON assure la direction des services de milieu ouvert.

La réalité du service depuis deux ans est une suractivité car l'AEMO est à nouveau en constante progression.

Cela nous amène à privilégier l'activité judiciaire et à cesser l'activité AED. Ces ajustements permanents sont difficiles car nous cessons une activité qui avait demandé un fort investissement.

Deux questions fondamentales :

- ✓ Qu'en est-il des effets de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance ?
Les résultats attendus en matière de prévention, voire de déjudiciarisation ne sont pas au rendez-vous.
- ✓ Quelle prévention veut-on mettre à l'œuvre pour ces mineurs et leurs familles?

Cette dernière question est récurrente, il est temps que tous les acteurs de ce dispositif travaillent à son évolution.

Le Relais Parental

Le Relais Parental est implanté sur les bassins de Besançon, Audincourt et Pontarlier.

Il a une capacité d'accueil de 30 enfants de 0 à 10 ans pour 25 ETP dont cinq assistantes familiales. Madame LABOUREY en assure la direction.

379 enfants ont été accueillis en 2010 pour des durées qui ne dépassent pas un mois. La spécificité du Relais Parental, c'est son mode d'accueil ; nous ne parlons pas de placement car ce sont les parents qui nous confient leur(s) enfant(s) en raison de difficultés familiales sociales ou de santé qu'elles soient ponctuelles ou périodiques.

Le Service de Prévention Spécialisé

La prévention spécialisée n'a pas comme pour les services et établissements présentés de capacité théorique, c'est l'une de ses spécificités.

Elle est implantée sur 18 sites correspondant selon leur importance à une commune ou un quartier sur les bassins de Pontarlier, Montbéliard et Besançon.

En 2010, 1587 jeunes ont été accompagnés auxquels il faut ajouter 2400 personnes avec lesquelles les professionnels du service ont des contacts réguliers.

Monsieur MORIN assure la direction des équipes, soit 44.55 ETP.

Conformément à la convention 2007/2010, l'objectif de rajeunissement du public a été mis en œuvre et cela se traduit par une forte augmentation des accompagnements de jeunes mineurs et une baisse très nette de la catégorie des plus de 25 ans.

Le service des Correspondants de Nuit

Un nouveau marché public a été lancé par la ville de Besançon fin 2009, comprenant un lot Correspondants de Nuit et un lot Correspondants des espaces publics.

L'ADDSEA a répondu au lot n°1 en cohérence avec son projet associatif pour maintenir ses activités dans le champ de l'action sociale.

Le nouveau marché a pris effet le 1^{er} mai 2010.

Madame OUSSET assure la direction du service qui représente 21.17 ETP.

Les correspondants de nuit ont subi des agressions dans l'exercice de leur mission qui se sont traduites par des peines de prison ferme pour leurs agresseurs.

SOLEA

En juin 2010, Soléa est devenu un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, spécialisé drogue illicites).

Monsieur VOILLEQUIN dirige une équipe pluridisciplinaire de 10.05 ETP.

Au total, toutes actions confondues 687 patients ont été accompagnés. Le budget de Soléa a toujours été déficitaire. Depuis cette année, le rabasage de celui-ci grâce à l'ARS nous permet d'envisager l'avenir sereinement avec des moyens adaptés aux engagements.

Le SIAMB

2010 fut une année très difficile.

La fin des mesures ASI annoncée par l'état en 2009 s'est concrétisée au 1^{er} janvier 2010, entraînant sans préavis la fin des mesures ASI financées par le Conseil Général au titre d'actions facultatives.

La disparation de cette mesure concerne 200 jeunes par an pour un budget de 160 000.00 €.

Le SIAMB conduit des activités :

- Chantier d'insertion à Besançon, Montbéliard et Pontarlier
- Un chantier éducatif séquentiel à Montbéliard
- Un chantier éducatif jeunes sur la CAPM
- Des mesures d'accompagnement individuel
- Des mobilisations collectives.

412 personnes ont été concernées par ces actions dont 95 pour les chantiers d'insertion et 160 pour les chantiers éducatifs qui totalisent respectivement 35 123 et 3 148 heures de travail.

Monsieur MANZONI assure la direction d'une équipe de 17.94 ETP.

Le SIAMB et le SPS travaillent activement à la préservation d'actions d'insertion totalement indispensables tant la jeunesse en difficulté d'insertion semble encore plus laissée pour compte dans la société française.

IV. L'EMPLOI

	2007	2008	2009	2010
Nombre de salariés	498	492	527	521

En données brutes, l'emploi s'est stabilisé en 2010.

Cette réalité ne doit pas faire oublier que les transformations en cours à l'ADDSEA, qu'elles soient subies ou organisées ont un impact pour tous les professionnels.

Répartition par sexe

	2007	2008	2009	2010
Femmes	299 (60%)	287 (58.7%)	312 (59%)	308 (59.1%)
Hommes	199 (40%)	205 (41.5%)	215 (40,5%)	213 (40.9%)

La répartition de l'emploi entre hommes et femmes est stable et sans parler d'équilibre, nous préservons une réelle mixité dans les équipes.

Répartition par âge

	<i>Femmes</i>	<i>hommes</i>	<i>total</i>	<i>%</i>	<i>(% au 31/12/2009)</i>
55 ans et plus	35	33	68	13.1	12.9
45/54 ans	81	57	138	26.5	29
35/44 ans	97	47	144	27.5	27.5
25/34 ans	75	48	123	23.6	21.3
24 ans et moins	21	27	48	9.2	9.3

La tranche d'âge des 24 ans et moins est en réalité inférieure à 2 %, si l'on exclue les bénéficiaires du service Insertion

L'ADDSEA peut faire le constat qu'elle peine à recruter des jeunes qui dans notre société ont les plus grandes difficultés à accéder à un premier emploi.

Cela ne correspond évidemment pas à une stratégie de l'ADDSEA mais simplement au faible turnover et à l'allongement des carrières.

Doit-on considérer que l'entrée dans la vie active n'est possible qu'après 25 ans, ou ne faudrait-il pas aménager les fins de carrière pour assurer une entrée des jeunes via le tutorat par exemple ?

Conclusion

Depuis 1974, la crise s'est installée malgré quelques périodes d'accalmie. A ce stade, il conviendrait de considérer ces périodes d'accalmie comme l'anormalité !

Ce que nous savons, c'est que les publics qui sont ceux que nous accompagnons souffrent plus chaque année ; les jeunes en particulier.

C'est vers les plus fragiles que nos efforts continueront de porter et la réorganisation de l'ADDSEA en pôle ne constitue que la première étape d'une ambition beaucoup plus forte :

- Repenser toutes nos modalités de prise en charge des personnes pour développer un parcours en maintenant un lien permanent avec leur environnement de vie.

L'ADDSEA présentera fin 2011 le projet stratégique de la direction générale, après que les préalables aient été réunis pour finaliser la constitution des derniers pôles d'activités.

Le Directeur Général
Lionel BELKHIRAT